

La Charte départementale pour un Assainissement Non Collectif (ANC) de qualité en Côte-d'Or

Vous êtes un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
un bureau d'études, une entreprise de travaux ou d'entretien,
un fournisseur de matériaux (hors filière déjà agréée) ?

Vous souhaitez faire partie d'un réseau
de professionnels reconnus par le Département ?

**Adhérez gratuitement
à la Charte Départementale
pour un Assainissement Non Collectif (ANC)
de qualité en Côte-d'Or.**

Objectifs

Valoriser et harmoniser les bonnes pratiques professionnelles
Contribuer à la qualité de l'eau,
des prestations rendues aux particuliers, de l'information dispensée aux propriétaires d'installations

Partenaires

Représentants de bureaux d'études, d'entreprises,
Chambre des Notaires, SPANC,
Agences de l'eau, Services de l'État...

CONTACTS ET INFOS

- Vous trouverez sur cotedor.fr (« SPANC ») :**
- la liste des SPANC du département
 - les professionnels chartés pour l'année en cours

La liste des vidangeurs agréés est disponible sur le site internet de la Préfecture de la Côte-d'Or, cote-dor.gouv.fr/agrements-vidangeurs

**Pour en savoir plus et devenir chartés,
prenez contact avec l'équipe
d'animation de la Charte :
mission.conseil@cotedor.fr
03.80.63.27.00**

